

Parcours et attentes des salariés intérimaires : l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement publie sa nouvelle étude Regards Croisés sur l'Intérim.

Cette étude unique analyse d'un côté les parcours des intérimaires, et de l'autre l'image qu'ils ont de l'intérim et des agences d'emploi.

En France, plus de 2 millions de personnes signent chaque année un contrat d'intérim. Femmes, hommes, jeunes, séniors... Les intérimaires ont tous des profils et des parcours différents. Chaque année, l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement publie « Regards Croisés sur l'Intérim », une étude nationale annuelle commandée à OpinionWay mettant en lumière les parcours d'emploi et les motivations des salariés intérimaires d'une part, et l'intérim de l'autre.

Etude complète en pièce jointe.

L'intérim : une forme d'emploi qui s'impose très tôt dans le parcours professionnel.

Une tendance qui se confirme au fil des années, avec aujourd'hui un âge moyen d'entrée en intérim qui se situe à 25 ans et 10 mois.

L'intérim : une bonne solution pour trouver un emploi rapidement.

En 2016, les logiques de recours à l'intérim suivent les mêmes tendances qu'en 2015 :

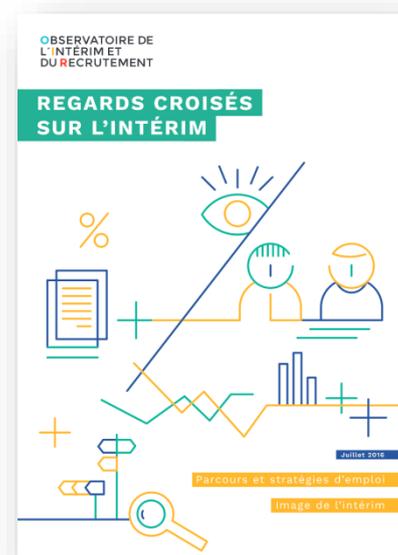
- 72% des interrogés se sont tournés vers l'intérim pour trouver un emploi rapidement.
- 35% des intérimaires ont choisi l'intérim dans une logique de formation, soit pour développer leur expérience professionnelle, soit pour expérimenter différentes activités professionnelles avant de se fixer.
- 22% des personnes interrogées se sont tournées vers l'intérim avec l'espoir de trouver un emploi dans les entreprises où elles seraient missionnées.

Un recours à l'intérim le plus souvent précédé d'une période de « non emploi ».

Au moment de la première inscription en agence, 69% des intérimaires étaient sans emploi. 1 an plus tard, 68% d'entre eux ont un travail.

Un recul des refus de missions

En 2016, 26% des personnes interrogées déclarent avoir refusé au moins une mission d'intérim au cours de l'année écoulée. Parmi elles, 36% exerçaient déjà une autre activité professionnelle au moment de la proposition et 51% ont évoqué comme raison de leur refus



les caractéristiques de la mission proposée (éloignement du domicile, horaires de travail, inadéquation du niveau de qualification).

En 2016, l'intérim conserve une bonne image auprès des intérimaires.

82% des intérimaires ont une bonne ou très bonne opinion de l'intérim. Pourtant le mot « précarité », juste avant « travail » et « liberté », arrive en tête des évocations spontanées liées à l'intérim. Ce paradoxe apparent montre que la référence généralisée reste le CDI à l'aune duquel tous les autres statuts sont comparés.

Une forte progression de la notoriété du CDI intérimaire*.

Lancé en mars 2014, dans le cadre de l'accord sur la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires, ce nouveau contrat connaît une belle progression de sa notoriété. En mars 2016, 63 % des intérimaires ont déjà entendu parler du CDI intérimaire contre 46 en 2015. Cette forme de contrat est en constante augmentation.

**Le CDI intérimaire : les agences d'emploi peuvent, depuis mars 2014, proposer un CDI intérimaire. Dans ce cadre, le CDI est signé entre l'agence d'emploi (l'employeur) et le salarié intérimaire, et pour chaque mission, une lettre de mission est établie. La majorité des dispositions relatives au travail temporaire s'appliquent à l'exception de la période d'essai des missions d'intérim et de l'indemnité de fin de mission (IFM). En CDI intérimaire, il n'y a donc pas d'IFM perçues. L'intérimaire en CDI bénéficiera de la garantie d'un salaire minimal mensuel ainsi que d'une garantie d'emploi au-delà du terme d'une mission. (Source : [Prism'Emploi](#))*

A propos de L'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement :

L'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement a pour mission d'observer l'évolution professionnelle des salariés intérimaires et permanents de la branche du travail temporaire. En tant qu'observatoire prospectif des métiers et des qualifications, il permet à la profession de mieux connaître les profils, métiers et compétences des salariés intérimaires et des salariés permanents et d'assurer un suivi de leur parcours.

Les projets de l'Observatoire sont dirigés et coordonnés au quotidien par une équipe permanente en collaboration étroite avec le conseil d'administration, constitué paritairement de représentants des entreprises et des cinq syndicats représentatifs des salariés.

Contacts Presse – Agence Kalaapa

Virginie SENIZERGUES
Tél. : 07 82 07 97 96
virginie.senizergues@kalaapa.com

Audrey BIZET
Tél. : 06 24 88 06 69
audrey.bizet@kalaapa.com